

CONCERTATION PLUi - RLPi RÉUNION PUBLIQUE LE 15 MARS ET EXPOSITION ET PERMANENCES ITINÉRANTES SUR 5 LIEUX DU 16 MARS AU 21 AVRIL



En juin 2018, Saint-Lô Agglo avec ses 61 communes s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui se substituera aux documents communaux une fois approuvé. Il permettra à l'échelle du territoire de l'Agglo de définir pour chaque parcelle les possibilités et conditions d'utilisation, d'aménagement ou de construction. Des concertations avec les différents acteurs ont eu lieu au cours des différentes phases. Un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) y sera annexé.

Du 15 mars au 21 avril, les habitants et acteurs du territoire sont invités à venir participer à un temps de concertation pour prendre connaissance des documents qui vont constituer le PLUi et le RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal), échanger avec le service urbanisme, consulter les documents réglementaires et donner leur avis.

LA CONCERTATION PLUi-RLPi, C'EST DU 15 MARS AU 21 AVRIL

La concertation du PLUi a lieu dans la phase de traduction réglementaire du PLUi. Les documents présentés pendant cette concertation sont donc des documents de travail qui vont encore évoluer pendant cette phase.

S'en suivra un temps d'arrêt en juin avant les consultations et l'enquête publique qui auront lieu pendant l'automne 2023 pour aboutir à l'approbation du PLUi en 2024.



C'est un temps pour tous les acteurs du territoire (habitants, élus, acteurs du territoire) pour :

- **prendre connaissance des différents documents** qui vont constituer le PLUi et le RLPi
- **échanger avec le service urbanisme de l'Agglo**
- **donner leur avis**

La concertation est organisée en plusieurs temps fort :

- **une réunion publique avec l'exposition complète** retraçant les différentes étapes du PLUi : le diagnostic, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) et la traduction réglementaire
- **une exposition sur la partie réglementaire et des permanences sur 5 lieux du territoire**

La réunion publique

C'est un temps de présentation générale de la traduction réglementaire du PLUi avec un temps d'échange.

15 mars 19h-21h

Pôle Agglo21 – rue Lycette Darsonval

Entrée libre

Accessible aussi en Facebook live

5 lieux pour découvrir l'exposition et venir aux permanences

L'exposition sur la traduction réglementaire présente les différents documents à prendre en compte lorsqu'on monte un projet : règlement écrit, plan de zonage, prescriptions particulières et Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Les documents présentés dans l'exposition sont des documents de travail amenés à évoluer jusqu'à l'arrêt du PLUi en juin 2023.

Les permanences donnent l'occasion à tous de consulter les documents (les documents de tout le territoire seront présentés sur tous les lieux de permanence) et de pouvoir échanger avec un professionnel de l'urbanisme qui pourra expliquer les documents, répondre aux



questions et indiquer les démarches pour soumettre les demandes éventuelles de modifications de documents.

Il sera également possible de consulter l'étude menée actuellement sur le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) qui sera annexé au PLUi et viendra remplacer les RLP communaux.

Marigny-le-Lozon

*Mairie – 1 place Cadenet
Marigny*

Jeudi 16 mars 9h-13h
Vendredi 17 mars 9h-20h
Samedi 18 mars 10h-13h
Lundi 20 mars 14h-17h

Tessy-Bocage

*Mairie – 7 place Jean-Claude Lemoine
Tessy-sur-Vire*

Mercredi 22 mars 10h-17h
Vendredi 24 mars 14h-20h
Samedi 25 mars 9h-12h
Mardi 28 mars 14h-17h30

Saint-Jean-d'Elle

*Mairie – 2 place de la 35^{ème} division US
Saint-Jean-des-Baisants*

Mercredi 29 mars 14h-20h
Vendredi 31 mars 9h-12h
Samedi 1^{er} avril 9h-12h
Mardi 4 avril 14h-18h

Pont-Hébert

*Mairie – 2 place du général de Gaulle
Pont-Hébert*

Mercredi 5 avril 9h-17h30
Jeudi 6 avril 13h30-17h30
Vendredi 7 avril 9h-12h

Saint-Lô

*Mairie – Place de l'Hôtel de Ville
Salle N°1 – Rez-de-chaussée*

Mardi 11 avril 9h-12h
Mercredi 12 avril 9h-17h30
Vendredi 14 avril 9h-12h
Mercredi 19 avril 17h-20h
Jeudi 20 avril 10h-16h
Vendredi 21 avril 13h30-16h30



EN SAVOIR PLUS SUR LE PLUi

Le PLUi sera le document d'urbanisme pour les 15 années à venir après approbation en 2024.

Il se composera :

- **d'un rapport de présentation,**
- **du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD),**
- des pièces opposables aux autorisations d'urbanisme : **plan de zonage, règlement écrit, Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),**
- **des annexes.**

LES PROCHAINES ÉTAPES DU PLUi

Juin 2023 : Arrêt du PLUi

Automne 2023 : Les consultations et l'enquête publique

2024 : Approbation du PLUi et du RLPi

Contact presse Saint-Lô Agglo :

Cécile Fournier

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22

cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr

[espace presse] saint-lo-agglo.fr -   